



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2025-280

PUBLIÉ LE 17 OCTOBRE 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2025-10-15-00001 - ARRETE N°

2025-DOMS-AAP-CPPARS-0144?? Fixant le calendrier prévisionnel pluriannuel des appels à projets ?? autorisés par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire au titre des années 2026 à 2028 (2 pages)

Page 3

ARS Centre-Val de Loire - Direction Générale /

R24-2025-10-15-00002 - 2025_DG_DS28_0001 décision portant délégation de signature au directeur départemental par intérim d'Eure-et-Loir (7 pages)

Page 6

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2025-10-15-00001

ARRETE N° 2025-DOMS-AAP-CPPARS-0144

Fixant le calendrier prévisionnel pluriannuel des
appels à projets

autorisés par la Directrice Générale de l'Agence
Régionale de Santé Centre-Val de Loire au titre
des années 2026 à 2028

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRETE

Fixant le calendrier prévisionnel pluriannuel des appels à projets autorisés par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire au titre des années 2026 à 2028

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles notamment ses articles L.313.1.1 et R.313.4.0

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023

VU le Projet Régional de Santé de la région Centre-Val de Loire de 2023-2028

VU la décision n° 2025-DG-DS-0003 en date du 1^{er} octobre 2025 portant délégation de signature, et dans son article 1 à Monsieur Bertrand MOULIN en tant que directeur général adjoint, à l'effet de signer tous actes et décisions relatifs à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L.1432-2 du code de la santé publique, à l'exception de ceux le concernant

VU l'arrêté n°235 du 27/11/2024 relatif au calendrier prévisionnel pluriannuel des appels à projets autorisés par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire au titre des années 2024-2025, et modifié par arrêté n°120 du 01/09/2025

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : Le calendrier prévisionnel pluriannuel des appels à projets autorisés par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire intègre les projets suivant pour les années 2026-2028 :

- **Création de 25 places d'Appartements de Coordination Thérapeutiques (ACT) de type « un chez soi d'abord » (UCSA) en zone rural sur le département du Loir-et-Cher (41) ;**

ARTICLE 2 : Dans un délai de deux mois suivant sa publication, le présent calendrier peut faire l'objet d'éventuelles observations auprès de l'autorité compétente.

ARTICLE 3 : Le directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs (RAA) de la préfecture de la Région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 15 octobre 2025,

La Directrice générale de l'agence régional de santé
Du Centre-Val de Loire,
Signé : Clara de BORT

N° 2025-DOMS-AAP-CPPARS-0144 enregistré le 15 octobre 2025

ARS Centre-Val de Loire - Direction Générale

R24-2025-10-15-00002

2025_DG_DS28_0001 décision portant
délégation de signature au directeur
départemental par intérim d'Eure-et-Loir

DECISION

portant délégation de signature au directeur départemental
de l'agence régionale de santé de l'Eure-et-Loir

La directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

VU le code de la santé publique, notamment l'article L 1432-2 ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU le code du travail ;

VU le code de la défense ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023.

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n°2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;

VU le protocole régional entre les Préfets des départements du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre, d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher, du Loiret et la Directrice

générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire du 28 février 2022 ;

VU la décision n°RH_2025_085 du 1^{er} octobre 2025 portant nomination de Monsieur Gérald NAULET, au poste de Directeur départemental d'Eure-et-Loir par intérim, du 22 septembre 2025 au 31 décembre 2025 ;

VU la décision n° 2023-DG-DS28-0004 en date du 9 novembre 2023 portant délégation de signature au directeur départemental de l'agence régionale de santé d'Eure-et-Loir ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : La décision est arrêtée comme suit :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Gérald NAULET, en tant que directeur départemental par intérim de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le territoire d'Eure-et-Loir à l'effet de signer les actes et décisions relatifs à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L 1432-2 du Code de la santé publique et précisés dans l'annexe 1.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gérald NAULET, la délégation de signature sera exercée par Monsieur Jean-Marc DI GUARDIA, Adjoint, Responsable du département Santé Environnementale et Déterminants de santé.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gérald NAULET et de Monsieur Jean-Marc DI GUARDIA, la délégation de signature sera exercée par Madame Martine BOCZKOWSKI, Référente territoriale ambulatoire.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gérald NAULET, de Monsieur Jean-Marc DI GUARDIA et de Madame Martine BOCZKOWSKI, la délégation de signature sera exercée par Madame Xi-Mey BANH, Référente espace clos et environnement extérieur.

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gérald NAULET, de Monsieur Jean-Marc DI GUARDIA, de Madame Martine BOCZKOWSKI et de Madame Xi-Mey BANH, la délégation de signature sera exercée par Monsieur Sophien KHELIFI, Référent territorial Personnes Handicapées.

ARTICLE 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gérald NAULET, de Monsieur Jean-Marc DI GUARDIA, de Madame Martine

BOCZKOWSKI, de Madame Xi-Mey BANH et de Monsieur Sophien KHELIFI, la délégation de signature sera exercée par Madame Julie CATANEO, Référente territoriale Personnes Agées.

ARTICLE 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gérald NAULET, de Monsieur Jean-Marc DI GUARDIA, de Madame Martine BOCZKOWSKI, de Madame Xi-Mey BANH, de Monsieur Sophien KHELIFI et de Madame Julie CATANEO, la délégation de signature sera exercée par Madame Tiphaine DEVINAS, Référente territoriale offre de soins.

ARTICLE 8 : la présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et abroge la décision n°2023-DG-DS28-0004 portant délégation de signature au directeur départemental de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire en date du 9 novembre 2023.

ARTICLE 9 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et du département d'Eure-et-Loir.

Fait à Orléans le 15 octobre 2025
La directrice générale de l'Agence
régionale de santé Centre-Val de Loire,
Signé : Clara de BORT

Décision n° 2025-DG-DS28-0001 enregistrée le 17 octobre 2025

Annexe 1 : liste des actes et décisions pour lesquelles une délégation de signature est donnée au directeur départemental de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire

Domaines / Missions	Actes et décisions
Domaines transversaux	
Instances de l'ARS	Arrêtés de composition du conseil territorial de santé Publication au recueil des actes administratifs des décisions en relevant
Fonctionnement de la délégation territoriale	Correspondances et opérations de gestion courantes Gestion des plaintes : réception et délivrance de l'accusé de réception et actes d'instruction Conventions avec les établissements, relatives aux protocoles de signalement des situations de maltraitance
Veille et sécurité sanitaires	
Veille, sécurité et polices sanitaires	Autorisation de transport de stupéfiants et/ou de substances psychotropes (conformément à l'article 75 de la convention de l'accord de Schengen)
Santé environnementale	Désignation des hydrogéologues agréés Courriers faisant suite aux enquêtes environnementales liées aux déclarations obligatoires de légionellose et cas de saturnisme Courriers en lien avec les missions d'inspection-contrôle relatifs au domaine de la santé environnementale (du courrier d'annonce de l'inspection jusqu'au courrier de transmission de la décision définitive) à l'exception des inspections dans les domaines sanitaire ou médico-social concernant une ONIC (Orientation Nationale d'Inspection-Contrôle). Courriers et avis sollicités par les préfets dans le cadre des compétences et de l'expertise de l'ARS
Prévention et Promotion de la santé	Injonction thérapeutique : établissement des listes de médecins relais, réception des demandes d'injonction du parquet et renvoi des usagers vers les médecins relais
Prévention et promotion de la santé	
Allocation de ressources	Tarifification des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie, des appartements de coordination thérapeutique, des lits halte soins santé, des centres locaux antituberculeux, des centres de vaccination et des centres d'information, de

	dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles
Offre de soins et gestion du risque	
Fonctionnement des établissements et structures sanitaires	<p>Validation et signature des avenants aux contrats tripartites de permanence des soins en établissements de santé (PDSSES)</p> <p>Signature de l'accord conventionnel interprofessionnel des maisons de santé pluri professionnelles (ACI-MSP)</p> <p>Modification de la composition des conseils de surveillance</p> <p>Modification de la composition de la commission d'activité libérale</p> <p>Composition des Commissions des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge</p> <p>Décision visant à valider les projets de santé des maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) et des centres de santé du département</p> <p>Autorisation d'exercer une activité libérale par un praticien hospitalier</p> <p>Autorisation temporaire d'exercer en qualité d'aides soignants ou infirmiers pour les étudiants en médecine</p> <p>Contrôle de légalité sur les actes</p> <p>Arrêté fixant la composition et convocation relatives au CODAMUPSTS</p> <p>Signature des avenants de CPTS</p>
Allocation de ressources	<p>Arrêtés fixant les recettes d'Assurance maladie pour les autres établissements que ceux figurant à l'annexe 2.</p> <p>Notification des tarifs journaliers de prestations aux établissements publics de santé.</p>
Transports sanitaires	Validation des tableaux de garde ambulancière
Démographie médicale	Signature des contrats incitatifs conventionnels pour les professionnels de santé libéraux (orthophonistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes, chirurgiens-dentistes)
Offre médico-sociale	
Autorisations	Transmission au gestionnaire de la CARSAT et à la CPAM du PV de la visite de conformité lorsque l'avis est favorable
Allocation de ressources	Décisions relatives aux dépenses autorisées des établissements et services dans le cadre de la procédure contradictoire

	<p>Arrêtés de tarification pour les établissements et services relevant d'un financement de l'assurance maladie ou d'un financement de l'Etat</p> <p>Contrôle et approbation des documents budgétaires</p> <p>Affectation des résultats constatés au compte administratif</p>
Décisions individuelles	
Personnels de direction des établissements publics	<p>Evaluation des personnels de direction des établissements publics autres que ceux figurant à l'annexe 2</p> <p>Octroi des autorisations d'absence et des congés des personnels de direction des établissements publics</p> <p>Désignation des directeurs intérimaires pour les établissements publics autres que ceux figurant à l'annexe 2</p>
Professions de santé	<p>Inscription sur la liste des sociétés civiles professionnelles d'auxiliaires médicaux</p> <p>Agrément des sociétés d'exercice libéral</p> <p>Enregistrement des diplômes et délivrance d'attestation d'enregistrement</p> <p>Délivrance d'attestation de reconnaissance de diplôme étranger</p> <p>Agrément des personnes effectuant des transports sanitaires</p> <p>Autorisation de mise en service des véhicules affectés aux transports sanitaires</p> <p>Tout contrat avec les transports sanitaires (CAQS...)</p> <p>Gestion des certificats de décès</p>
Comité médical des praticiens	<p>Arrêté fixant la composition du comité médical consultatif</p> <p>Mise en congés de longue maladie ou de longue durée des praticiens hospitaliers exerçant à temps plein ou à temps partiel</p> <p>Autorisation de l'exercice de ces praticiens à mi-temps pour des raisons thérapeutiques</p>

Annexe 2 : Etablissements de santé visés par les exceptions énoncées en annexe 1

Département d'Eure-et-Loir	Centre hospitalier Louis Pasteur à Chartres Centre hospitalier Victor Jouselin à Dreux Centre hospitalier à Châteaudun Centre hospitalier à Nogent le Rotrou Centre hospitalier spécialisé Henry Ey à Bonneval
----------------------------	--